

5^{ème} séance : lundi 5 juillet 2021 à 19h30**Séance ordinaire.**

L'an deux mil vingt et un, le 5 juillet, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 29 juin deux mil vingt et un, sous la présidence de M. Eric WEBER, Maire.

Présents (20) :

Monsieur le Maire, Eric WEBER.

Mesdames et Messieurs les adjoints : LEHRER Marie-Reine, DILLENSCHNEIDER Anne, BENTZ Muriel, GASSER Nicolas, ANTONI David, WILMOUTH Jean-Michel.

Mesdames et Messieurs les conseillers : CHRISTOPH Viviane, BLAISE Murielle, SPENGLER Christophe, SCHWALLER Lydie, LE MEUR Elisabeth, CHEVRIER Franck, HUGUES Emilie, DIEMER Hélène, WEBER Didier, WEINSANDO-RUFFENACH Dominique ZIMMERMANN Jérémy, SCHWALLER Michel, ZOTT Patrick.

Excusé (3) : KNOLL Sylvie (procuration à LEHRER Marie-Reine), KLEIN Angélique (procuration à ZOTT Patrick), WOLFF Thierry (procuration à CHEVRIER Franck).

Mme DILLENSCHNEIDER Anne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de séance du 25.05.2021.
2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Informations relatives à la MARPA.
4. Subvention AMISSUR : approbation du plan de financement.
5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2020.
6. Délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle.
7. Conservation de la retenue de garantie sur la salle Hilaire : société EGE.
8. Subvention au Club Vosgien pour l'acquisition de mobiliers d'extérieur.
9. Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du chalet de la Stampf.
10. Participation financière à la coopérative scolaire : sortie de fin d'année des enfants du groupe scolaire Simone VEIL au Parc Sainte Croix.
11. Vente d'un terrain communal, sis en section 40 parcelle N°26, au profit de M. Franck ANTONI.
12. Divers et Communications.

M. le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Autorisation de terrasse de la boulangerie SCHOTT. Le rajout de ce point est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de séance du 25.05.2021.

Le compte rendu du 25.05.2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DECISION N°2021-007 : Renouvellement concession funéraire au cimetière de Dabo par Mme Imelda Jeannine Lingenheld et Mr Georges Lingenheld de Dabo en leur nom et celui de tous leurs héritiers.

DECISION N°2021-008 : Renouvellement concession funéraire au cimetière de Dabo par Mme Raymonde Bentz de Dabo en son nom et celui de tous ses héritiers.

DECISION N°2021-009 : Renouvellement concession funéraire au cimetière de Schaeferhof par Mr Jean-Marie Amann de Haselbourg 28, rue Principale en son nom, celui de tous ses héritiers ainsi que celui de tous les héritiers de Mme Adeline Amann premier concessionnaire.

DECISION N°2021-010 : Renouvellement concession funéraire au cimetière de Dabo par Mme Marie-Andrée Christmann et Pierre Bohn de Dabo et Mr Jacky Bohn de Lisy s/ourcq en leur nom et celui de tous leurs héritiers ainsi que les héritiers du premier concessionnaire Mr Bohn André.

DECISION N°2021-011 : concession nouvelle au columbarium de Schaeferhof par Mme Solange Christoph, de Schaeferhof, pour elle-même et tous ses héritiers.

DECISION N°2021-012 : Renouvellement concession funéraire au cimetière de Schaeferhof par Mme Maria Schiltz, Jean-Claude Schott et Marcel Schott de Dabo ainsi que Mr Clément Schott de Bousse, en leur nom, celui de leurs héritiers et des héritiers du premier concessionnaire Mme Schott Alice.

DECISION N°2021-013 : Renouvellement concession funéraire au cimetière de Schaeferhof par Mr et Mme Jacky Schott de Schaeferhof, en leur nom, au nom de tous leurs héritiers ainsi que tous les héritiers du premier concessionnaire Mr Auguste Baer.

3. Informations relatives à la MARPA.

Le bâtiment a été livré par l'entreprise FAYAT et les clefs transmises à la collectivité par l'agence MOSELIS. Quelques petits travaux restent néanmoins à faire.

Proposition est faite au membre du Conseil Municipal de visiter les lieux le samedi 17 juillet 2021.

La commission MARPA va se réunir le jeudi 15 juillet à 19h30 : ordre du jour = Point d'étape sur le dossier et la proposition de reprise de la gestion par le groupe SOS Senior.

4. Subvention AMISSUR : approbation du plan de financement

Préambule :

Les subventions AMISSUR sont des aides départementales visant à financer des projets de sécurisation de voiries et de prévention routière.

Développement :

La Commune de Dabo a monté un dossier pour mettre en place des équipements visant à :

- Limiter la vitesse (30km/h) aux niveaux de certains passages protégés et/ou sur certaines portions stratégiques de routes de Dabo, Hellert et La Hoube (proximité des priorités à droite et des églises, école, salle polyvalente ...)
- Ralentir la vitesse et limiter la fréquentation sur une route située en zone 30 en créant plusieurs rétrécissements avec installation de coussins berlinois (rue du Stade/Schaeferhof) ;
- Signaler certaines intersections.

Nb : La reprise de certains passages piétons va également permettre de les mettre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux			
Village de Hellert	9 115,95	AMISSUR (30%)	5 043,00
Village de La hoube	3 112,60	Etat	
Village de Dabo	848,90	Région	
Village de Schaeferhhof	3 735,23	Autre financeur	
Etudes		Autofinancement	11 769,68
/	-		
Autres			
/	-		
TOTAL	16 812,68	TOTAL	16 812,68

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Autorise le Maire à déposer la demande de subvention AMISSUR aux services du Département de la Moselle, les crédits étant inscrit au budget communal 2021 ;
2. Approuve le plan de financement susmentionné ;
3. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D001

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2020

M. le Maire et Christophe SPENGLER présentent le rapport au Conseil Municipal (cf document joint en annexe).

Après la présentation du Rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2020,
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D002

6. Délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

Préambule :

Le Centre de Gestion de la Moselle (CDG 57) accompagne au quotidien les collectivités de moins de 50 agents dans la gestion des Ressources Humaines. Pour aider à faire face aux besoins de recrutements ponctuels, il a mis en place la Mission Intérim et Territoires (MIT) en 2018. Ce service accompagne la collectivité dans toutes les étapes du recrutement (sélection des candidats, édition du contrat de l'agent retenu, édition des fiches de paie). De nombreuses missions/renouvellements de missions se sont déroulées au sein de collectivités sur tout le territoire mosellan, majoritairement pour des besoins relevant des filières administrative et technique.

Pour bénéficier de mises à disposition d'agents contractuels afin de garantir la continuité des services publics, il suffit de délibérer puis de signer la convention ad hoc pour adhérer à ce service.

L'adhésion à ce service n'engage bien sûr en rien. Elle permet de bénéficier de la réactivité du CDG en cas de demande d'intervention urgente.

Développement :

Le maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour adhérer à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle.

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Le Maire propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle,

M. le Maire présente la convention-cadre par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention-cadre susvisée telle que présentée par M. le Maire ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle (CDG 57), ainsi que les documents y afférents ;
- **AUTORISE** Le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D003

7. Conservation de la retenue de garantie sur la salle Hilaire : société EGE.

La retenue de garantie (RG) des travaux réalisés par la société EGE sur la salle Hilaire de Hellert a été conservée par la collectivité en attente de la levée des réserves sur le sol de la salle : cette RG se monte à 456,18 €.

Le percepteur précise que, si l'entreprise n'a pas remédié aux malfaçons et que les réserves ne sont pas levées, la collectivité peut conserver la retenue de garantie en prenant une délibération expliquant la situation et décidant de la conservation de la RG (*nb : il conviendra d'émettre un titre de recette au compte 21318 - inventaire BAT166 - accompagné de la délibération*).

Afin de régler définitivement cette affaire (le décompte général et définitif date du 14/04/2014), le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le RG aux motifs que la société EGE n'existe plus et qu'elle n'a pas réalisée les travaux attendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Autorise le Maire à conserver la retenue de garantie d'un montant de 456,18 € de la société EGE aux motifs que la société EGE n'existe plus et qu'elle n'a pas réalisée les travaux attendus ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D004

8. Subvention au Club Vosgien pour l'acquisition de mobiliers d'extérieur

Le Club Vosgien projette d'équiper des sentiers de randonnées et sollicite une participation financière de la collectivité à hauteur de 800 € pour :

- La construction d'un abri au pied du Urstein (sommet de 948m) sur un PDIPR et l'itinéraire de Wasselonne vers le Grossmann et le Donon ; haut lieu de passage par les sommets entre le Bas Rhin, la Moselle et la Meurthe et Moselle (*nb : ce projet s'inscrit dans un programme plus vaste de réhabilitation du site historique en lien avec l'ONF*).
- L'installation de 6 aires de pique-nique (tables-bancs) sur les sentiers les plus fréquentés du CV, notamment sur 2 PDIPR, en accord avec l'ONF ; l'objectif étant de développer les randonnées familiales.

Plan de financement prévisionnel :

FINANCEURS	FINANCEMENT	TAUX EN %
Fonds propres associatifs	727,57 €	19%
Emprunt	€	%
Département de la Moselle	1690,00 €	40%
Communauté de Communes	800,00 €	18%
Commune de DABO	800,00 €	18%
Conseil Régional du Grand-Est	€	%
CAF	€	%
Fédération	211,46 €	5 %
Autres (précisez) :	€	%
Montant total TTC de la dépense	4229,03 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve la subvention d'un montant de 800 € au Club Vosgien pour l'acquisition de mobiliers d'extérieur ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D005

9. Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du chalet de la STAMPF.

En préambule, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal du démarrage du chantier de désamiantage par l'entreprise BECK le 12 juillet 2021 pour une durée de 2 jours (nettoyage et dépollution du site).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel d'offre afin de choisir l'architecte qui accompagnera la collectivité dans toute l'opération de reconstruction du chalet de la Stampf.

(*Nb : il conviendra préalablement de définir précisément le programme d'opération avec les membres de l'APPMA*).

Le marché public sera passé sous la forme de devis avec mise en concurrence des candidats.

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec les candidats ayant remis une offre. Cette négociation se fera par écrit et peut porter sur tous les éléments de l'offre.

Les prestations attendues sont les suivantes :

- APS = avant-projet sommaire,
- APD = avant-projet définitif,
- PRO = études de projet (plans, coupes, élévations, caractéristique des matériaux ...),
- ACT = assistance pour la passation des contrats de travaux,
- EXE = études d'exécution (plans d'exécution des travaux, devis quantitatif détaillé par lots ou corps d'état, calendrier d'exécution...) / VISA = validation des documents des entreprises,
- DET = direction de l'exécution des contrats de travaux,
- AOR = assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception + OPC = ordonnancement, coordination et pilotage du chantier
- DOE = dossier des ouvrages exécutés.

Le maître d'œuvre sera retenu au regard des critères de jugement ci-après :

- Prix de l'offre (40 %).
- Valeur technique de l'offre appréciée à partir d'une note précisant les modalités d'intervention du maître d'œuvre (30%).
- Références sur des missions équivalentes (30 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Autorise le Maire à lancer l'appel d'offre pour sélectionner la mise d'œuvre pour la reconstruction du chalet de la Stampf ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D006

10. Participation financière à la coopérative scolaire pour la sortie de fin d'année des enfants du groupe scolaire Simone VEIL au Parc de Sainte Croix.

Après l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve la subvention d'un montant de 600 € à la coopérative scolaire ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

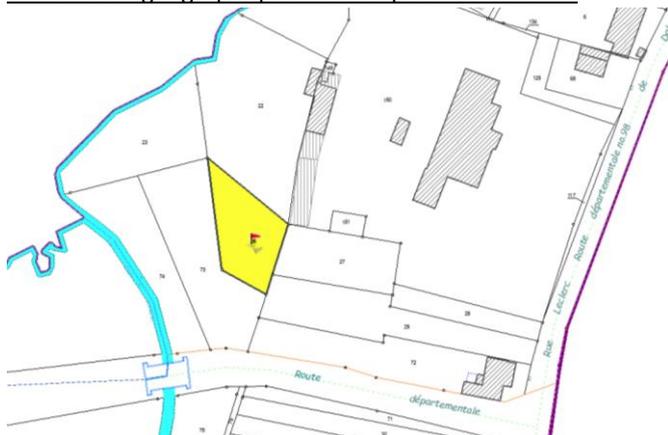
VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D007

11. Vente d'un terrain communal, sis en section 40 parcelle N°26, au profit de M. Franck ANTONI.

M. ANTONI Franck propose d'acquérir un terrain communal au prix de 60€/are à proximité de ses terrains sur la ZAC de Neustadtmuhle.

Localisation géographique et description du terrain :



Parcelle 40-26	
Identification	
Commune	DABO
Section - Numéro	40 - 26
Surface Cadastre	1329 m ²
Adresse	BRUEGELMATT
Acte datant de	02/09/1993
Référence livre foncier	02079
Indice d'arpentage	0
DPU au bénéfice de la Commune	Non Soumise
Localisation	
Point	N 48.686737 E 7.194992
Propriétaire	
Folio	+00012
Libellé	PBBTQS - COMMUNE DE DABO
Indivisaires	
POS - PLU	
Zone	N 990 m ²
Zone	UX 331 m ²
lots	Chasse lot2 1329 m ²
Servitudes	AC1 Protection du Camp Romain de Haselbourg Cossé M.H. le 16/02/1930 1019 m ²
Servitudes	aiée inondation 594 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve la vente de la parcelle, , située au lieu-dit « BRUEGELMATT » en section 40 parcelle N°26 du cadastre de la Commune de Dabo (consistante = 13a29ca) au prix de 60 € de l'are ; soit un total de 797.40 € arrondi à la somme de 800 € et la formalisation de la transaction se fera par un acte administratif de vente ;
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2021-05-D008

12. Point rajouté à l'ordre du jour : Autorisation de terrasse de la boulangerie SCHOTT.

M. Laurent SCHOTT a sollicité la collectivité pour implanter sur la Place de l'Eglise - devant sa boulangerie – une terrasse afin de développer de son activité de salon de thé en extérieur. Il a soumis à M le Maire un plan d'implantation avec des équipements fixes.

Lors de la rénovation de la Place, une infrastructure en dure avait été refusée à DANOBBER, les élus privilégiant alors du mobilier plus « léger/mobile » afin de conserver une plus grande modularité de l'espace en cas de besoin : manifestation exceptionnelle, Messti, marché ...

Le conseil municipal propose que M. SCHOTT sollicite une autorisation d'occupation du domaine public pour la mise en place d'une terrasse (formulaire CERFA à compléter par ses soins) en proposant un projet avec du mobilier « mobile » (à l'instar de DANOBBER). Le projet sera alors réexaminé.

13. Divers et communications.

- MESSTI de Schaeferhof : les autos tamponneuses ne seront malheureusement pas présentes cette année car les forains ont préféré se rendre à Faulquemont pour 3 semaines de fête (nb : fête de Pâques décalée en raison du covid). Manifestation plus rentable pour eux malgré la gratuité de l'emplacement à Schaeferhof.

Le manège habituel n'a également pas pu venir en raison d'une panne mais un autre manège, plus petit, a pu le remplacer à la dernière minute.

Bilan positif en termes de fréquentation pour l'association qui proposait la buvette et la restauration mais aussi pour les forains, malgré la météo et la situation covid.

- Création de la route forestière Rosskopf-Linange-Langhardtkopf : 400 m de route pour les grumiers pour ne plus passer sur la route qui traverse le village de gîte : réception de plusieurs devis.
- Chauffage du bâtiment de la Poste : Accord de principe pour une subvention de la Région Grand Est. En attente de la demande DETR. Les travaux pourraient donc être engagés pendant l'été.
- Point de regroupement des poubelles à Neustadtmuhle : L'abri a reçu un accord préalable au titre du droit des sols. Des devis sont en cours pour sa construction.
- Déménagement : Une grenade de la 1^{ère} guerre mondiale a été trouvée en forêt sur le sentier du Baldur. La protection civile est intervenue pour la démilitariser.
- Fauchage : Une prestation de service a été engagée avec l'entreprise KUCHLY (tarif : 55€/ht de l'heure avec une estimation du nombre d'heures portée à 60h environ pour l'ensemble du ban communal).

En fonction du résultat, une étude de rentabilité sera réalisée pour évaluer l'opportunité entre :

- ✓ L'achat d'une nouvelle épareuse, le coût des ressources humaines affecté à l'opération en tenant compte de l'usure du matériel, les réparations, les casses...
- ✓ L'externalisation du chantier.

- Routes : Un état des lieux a été réalisé et un listing établi.
- MESSTI de Dabo : Il se tiendra les 23-24-25 et 26 juillet (nb : il y a eu une confusion de date au niveau de la mairie entre dernier week-end de juillet et dernier dimanche de juillet).

Séance levée à 21h50.

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, Maire	
LEHRER Marie-Reine, 1 ^{ère} Adjointe	
WILMOUTH Jean-Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
DILLENSCHNEIDER Anne, 3 ^{ème} Adjointe	
GASSER Nicolas, 4 ^{ème} Adjoint	
BENTZ Muriel, 5 ^{ème} Adjointe	
ANTONI David, 6 ^{ème} Adjoint	
CHRISTOPH Viviane	
HUGUES Emilie	
LE MEUR Elisabeth	
BLAISE Murielle	
SPENGLER Christophe	
WOLFF Thierry	Exc.
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	
KNOLL Sylvie	Exc.
CHEVRIER Franck	
DIEMER Hélène	
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	
KLEIN Angélique	Exc.
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	